



Extrait du registre
des délibérations du
conseil municipal de
la Ville de Loupian

N° 3209

Conseillers en exercice : 19
Présents ou représentés : 13
Absents : 6

Séance publique du jeudi 20 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois, et le jeudi 20 du mois de juillet 2023 à 18 heures et 30 minutes, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le 17 du mois de juillet, sous la présidence d'Alain VIDAL, Maire.

Secrétaire de séance : Pascal MUSENGER

Présents : Alain VIDAL, Ghislaine SABORIT, Bernard VIDAL, Claire TURREL, Pascal MUSENGER, Fanny GARRIGUES, Jeannette ROUZIERE VIDAL, Philippe BRUNEAU, Alain LABBE, Stéphanie GINESTET (dix présents)

Procuration(s) : Pauline MARTIN à Bernard VIDAL, Julie JEANJEAN à Jeannette ROUZIERE VIDAL, Francis PELAYO à Stéphanie GINESTET (trois procurations)

Absent(s) : David BLANCHARD, Laurent GIBERT, Grégory DUCCELLIER, Nicolas CHARBONNIER, Carine LETALLE, André GENNA (six absents)

Retrait de la délibération n°3183 concernant la promesse de bail emphytéotique pour la construction et l'exploitation d'une centrale de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables avec la société Q ENERGY France

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le courrier du 15 juin 2023, de Monsieur le Préfet de l'Hérault, relatif à la promesse de bail emphytéotique pour la construction et l'exploitation des centrales de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables avec la société Q ENERGY France.

Vu le courrier du 07 juillet 2023, de la société Q ENERGY, relatif à la procédure de retrait d'une délibération

Considérant qu'il convient de procéder au retrait de la Délibération N°3183 du 23 mai 2023 relative à l'autorisation de signature de la promesse de Bail emphytéotique pour la construction et l'exploitation de centrales de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables avec la société Q ENERGY France ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de procéder au retrait de la Délibération N°3183 du 23 mai 2023 relative à l'autorisation de signature de la promesse de Bail emphytéotique pour la construction et l'exploitation de centrales de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables avec la société Q ENERGY France ;

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à passer et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le 25/07/2023

ID : 034-213401433-20230720-3209-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain VIDAL', written over a blue circular official stamp.

Alain VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr